

Compte rendu

Ouvrages recensés :

Akindelle, R.A., *The Organization and Promotion of World Peace ; A Study of Universal-Regional Relationship*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, 1976, 209 p.

Andemicael, Ato Berhanykum, *The OAU and the UN : Relations between the Organization of African Unity and the United Nations*, UNITAR Regional Study, no 2, New York et Londres, Africana Publishing Co., 1976, XX 331 p.

par A. M. Jacomy

Études internationales, vol. 9, n° 2, 1978, p. 290-293.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/700859ar>

DOI: 10.7202/700859ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LIVRES

1. COMPTES RENDUS

AKINDELE, R. A., *The Organization and Promotion of World Peace ; A Study of Universal-Regional Relationship*, Toronto, Buffalo, University of Toronto Press, 1976, 209p.

ANDEMICAEL, Ato Berhanykum, *The OAU and the UN : Relations Between the Organization of African Unity and the United Nations*, UNITAR Regional Study, n° 2, New York et Londres, Africana Publishing Co., 1976, XX 331p.

Les tentatives d'organisation de la société internationale varient au cours des siècles, en fonction de différents facteurs d'ordre géographique, politique, économique, technique, social et culturel et des hommes qui marquent de leur personnalité les tournants de l'histoire. Au monde compartimenté d'antan succède le village global d'aujourd'hui où les solutions aux grands problèmes de l'heure, qui s'articulent autour des deux idées-forces de paix et de justice sociale, dans le double contexte de bipolarité politique et du clivage économique Nord-Sud, doivent être trouvées dans une entente entre les principaux acteurs des relations internationales. La quête vers une paix durable a fait l'objet de nombreuses études de la part de la doctrine qui a présenté des projets d'organisation régionale ou à vocation mondiale. À l'origine, il s'agissait plutôt de prophéties et de souhaits sans lien véritable avec la réalité et les possibilités de l'heure, émanant d'hommes de lettres, de Dante à Victor Hugo, d'économistes comme Benthan et Saint-Simon, de philosophes, tel Kant, de juristes comme Pierre Dubois et de politiques, de Sully à Briand. L'orientation générale était tracée. Il s'agissait de promouvoir la paix et de limiter ou même de supprimer le recours à la force.

L'établissement de la paix dans le monde constitue dans le monde d'aujourd'hui un objectif toujours présent et prioritaire dans l'esprit des dirigeants et des peuples. Deux cadres sont présentés à cet effet par la doctrine, les dimensions régionales et universelles. Les deux auteurs africains, R. A. Akindele et Berhanykun Andemicael, s'inscrivent dans cette recherche et tentent de cerner le problème des relations entre les organisations internationales régionales et universelles. Le premier se situe dans un vaste contexte dans le temps – le XXe siècle –, et l'espace – les continents européen, africain, américain et le Proche-Orient. Le deuxième centre son étude sur le continent africain en regard des Nations unies.

The Organization and Promotion of World Peace : A Study of Universal-Regional Relationship constitue la révision d'une thèse de doctorat. Elle en garde les qualités mais également les limites, qualités d'analyse bien documentée d'exemples choisis dans l'actualité du XXe siècle (Petite Entente, Pacte de Locarno, système inter-américain en regard de la SDN ; Organisation des États américains, Pacte de Varsovie, OTAN, Ligue des États arabes et Organisation de l'Unité africaine en regard des Nations unies), limites au niveau des discussions et propositions d'ordre pratique. En effet, pour l'auteur, « The establishment of a workable and harmonious relationship between universal and regional organization is a practical political matter defined by statesmen and foreign policy makers, rather than a theoretical constitutional and legal matter to be debated by scholars » (p. 133).

Dans sa préface, Akindele constate la division des rapports de forces internationaux en deux camps, ce qui entraîne à la fois la constitution de groupements régionaux autour d'une superpuissance fondés sur l'adhésion à des valeurs communes, et la cristallisation de positions adverses. Ce clivage ne permet pas à l'ONU, et, en

particulier, au Conseil de sécurité, de jouer le rôle qui lui revient. Les organisations régionales en prennent donc une importance accrue, conforme aux réalités de l'heure et marquée par la nécessité d'une perpétuelle adaptation au contexte mouvant des relations internationales. C'est pourquoi « the precise relationships between the United Nations and regional organizations will continue to be worked out pragmatically as cases arise in light of policy considerations deemed relevant » (p. XII).

Akindele, retrace tout d'abord le cas des relations entre certains groupements et la SDN, prélude aux contacts ONU-organisations régionales (*The League Experience*). Il étudie ensuite les dispositions de la Charte des Nations unies traitant du problème. Il pose les règles du droit constitutionnel international réglementant les relations ONU-Organisations régionales en matière de sécurité et défense collective (*Constitutional Relationships Between the United Nations and Regional Organization*), ce qui l'amène à discuter des dispositions portant sur la comptabilité avec les buts et les principes des Nations unies, d'accords ou d'organismes régionaux destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action de caractère régionale (*Regional Treaties and the UN Charter*). Le règlement pacifique des différends est illustré par le survol de quelques cas, Guatemala, 1954, Cuba, 1960, République (*Regional Treaties and the UN Charter*). 1963-64, 1974, etc. (*Pacific Settlement of Disputes: Jurisdiction and Venue*). L'auteur utilise la même approche à l'égard du recours à la force (*Regional Enforcement Action and Collective Self-Defence*). Il conclut par des considérations sur l'ordre mondial (*Regional Organization and World Order*) en soulignant la nécessité d'une collaboration entre organisations, et en exprimant le souhait que le Conseil de Sécurité assume pleinement le rôle directeur qui lui a été confié par la Charte de l'ONU.

L'ouvrage d'Ato Berhanykun Andemicael, *The OAU and the UN*, présente un intérêt particulier dans le contexte des dernières années de la décennie 1970 où les projecteurs de l'actualité éclairent particulièrement les points chauds de l'Afrique, à travers les derniers soubresauts de la décolonisation, exploités par les superpuissances et les États de taille moyenne. Cette lutte se situe d'ailleurs dans le cadre des relations – ou du clivage – Nord-Sud et des tentatives de formulation d'un nouvel ordre mondial établissant de nouvelles relations économiques entre pays nantis et pauvres et reconnaissant certains droits fondamentaux individuels et collectifs.

Cette étude des relations entre l'organisation de l'Unité africaine et les Nations unies se veut exhaustive. Elle constitue un chapitre d'une recherche plus globale entreprise par l'UNITAR et portant sur les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en vue de définir les points de collaboration et de friction, d'évaluer les réalisations concrètes et de tracer les possibilités de collaboration pour l'avenir. L'ouvrage n'est donc pas un essai théorique mais plutôt un bilan assorti de prévisions et de suggestions dans le cadre géographique du continent africain.

L'auteur divise son travail en deux parties consacrées respectivement à la paix et à la sécurité et aux questions économiques et sociales (Part I. *OAU-UN Relations in the Peace and Security Field*; Part II. *OAU-UN Relations in the Economic and Social Field*), couvrant, la première, les problèmes généraux : régionalisme africain, objectifs, priorités et institutions des deux organisations, différends entre membres de l'OUA, problèmes du colonialisme et du racisme, et possibilités accrues de collaboration ; la deuxième, les relations institutionnelles, avec les organes des Nations unies spécialisés dans le développement, en particulier avec la commission économique pour l'Afrique (CEA), ainsi que les perspectives d'avenir pour une meilleure collaboration.

Au plan des principes, les solutions semblent se dégager plus aisément qu'à celui des moyens d'action. La Charte de l'OUA réaffirme l'adhésion des États-membres aux principes posés par la Charte des Nations unies et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Cependant l'indépendance, l'unité et la solidarité des États africains et la coordination de leur politique face au reste du monde, constituent des objectifs essentiels qui sous-tendent les moyens d'action – dans le cadre régional interafricain ou universel. L'idée générale est résumée par le principe *Try OAU first*. La première allégeance est donc à l'OUA ou plutôt à l'Afrique, en ce qui concerne notamment le règlement des différends interafricains, comme en témoigne l'article XIX de la Charte de l'OUA, où il n'est pas question de recours à l'ONU pour régler les différends entre États-membres. La Charte prévoit la constitution d'une Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage. Cette commission fut effectivement mise sur pied mais n'a pas fonctionné, les États africains préférant utiliser les négociations diplomatiques, la médiation des Chefs d'États africains ou la constitution de comités *ad hoc* chargés d'étudier le différend.

Andemicael retrace les principales caractéristiques du régionalisme africain, inscrites dans la Charte de l'OUA, notamment la lutte contre le colonialisme et la discrimination raciale, le respect des frontières et du *statu quo* territorial délimité à l'époque coloniale. On note aussi l'ambivalence dialectique entre les objectifs du panafricanisme et les revendications de souveraineté nationale fondée sur les principes d'égalité et de non-ingérence. Ato Berhanykun note « a unique inclination to combine Pan-Africanism with nationalism » (p. 9). Il est aussi un niveau intermédiaire entre l'organisation régionale continentale et l'État-nation, les groupements sous-régionaux, parfois facteur de division, selon l'auteur, comme dans le cas de l'OCAM (cf. p. 15), division atténuée

par d'autres regroupements (cf. l'accord de Lomé). La complexité du continent est soulignée par l'appartenance à l'OUA de huit (8) États-membres de la Ligue des États arabes.

Quels rôles respectifs peuvent jouer – ou devraient jouer – les deux organisations tant pour la résolution des conflits que pour le développement économique et social, c'est l'objectif que s'est fixé l'auteur en examinant plusieurs cas, la guerre civile congolaise, la sécession du Biafra, les heurts entre le Ghana et ses voisins ou, sujets plus actuels, les questions de la Rhodésie du Sud, de la Namibie, de l'apartheid, des réfugiés, du développement économique et social, etc. Il préconise en particulier une meilleure répartition des tâches et une collaboration plus étroite. Au plan politique, il suggère une intervention plus active de l'OUA aux deux phases précédant et suivant le conflit, la prévention et les tentatives de règlement. Dans cette perspective, une meilleure utilisation des institutions (Commission de médiation – secrétaire général administratif, par exemple) semble souhaitable. L'action conjointe de l'OUA et de l'ONU pourrait se traduire par une plus grande collaboration et la recherche de solutions acceptables par tous les acteurs intéressés dans le cas de l'Afrique australe.

Andemicael consacre cinq chapitres au problème essentiel des relations entre l'OUA et la CEA, les relations économiques et sociales entre l'OUA et les Nations unies étant canalisées essentiellement par cette commission régionale. Dans cet exemple particulier, les relations ont longtemps été marquées du signe de la concurrence, voire de la chasse gardée. L'auteur suggère, en un premier temps, un renforcement des liens à trois niveaux, les organes politiques de l'OUA, les commissions parallèles et les secrétariats, et en un deuxième temps, des changements structurels fondamentaux. En particulier, il se prononce en faveur de la suppression de la commission économique et sociale de l'OUA qui fait double emploi avec la CEA. Il réclame également

une plus grande collaboration entre les représentants régionaux des organes de l'ONU spécialisés dans le développement sous la forme de réunions périodiques dans le cadre de la région, et sous la présidence du secrétaire exécutif de la CEA.

En d'autres termes, après avoir décrit les mécanismes de collaboration éventuelle ou réelle, entre l'organisation régionale et l'ONU, Ato Berhanykun Andemicael suggère des modifications d'ordre pratique qui tendent à une répartition plus fonctionnelle et rationnelle des tâches, l'OUA ayant une vocation essentiellement politique, la CEA principalement économique. Que l'on adhère à ces conclusions ou que l'on exprime quelques doutes à leur égard, on ne peut les ignorer. Et c'est dans ce double aspect, descriptif et prévisionnel, que réside l'intérêt essentiel de l'ouvrage dont nous conseillons la lecture à tous ceux qui étudient les problèmes africains et des Nations unies. C'est un ouvrage qui doit faire sa marque dans la littérature consacrée à ces questions. Le livre de R. A. Akindede s'inscrit dans le courant global des études régionales qui rencontrent aujourd'hui un certain succès, face à l'universalisme jugé tentaculaire ou au contraire inopérant. Les deux œuvres se complètent donc.

A. M. JACOMY

CQRI,
Université Laval

CARTER II, Edward C., FORSTER, Robert et MOODY, Joseph N. (eds.), *Enterprise and Entrepreneurs in Nineteenth and Twentieth Century France*, The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 1976, 207p.

Aux États-Unis, on est de plus en plus conscient des risques et périls écologiques d'une croissance économique illimitée, et de la beauté des petites entreprises. Les

trois éditeurs des quatre essais qui composent ce livre estiment donc que l'histoire des hommes d'affaires en France dans la période d'une croissance bénigne et modérée éveillera l'intérêt des lecteurs américains. Tous les essais s'occupent d'aspects culturels du capitalisme français, mais l'ensemble ne forme pas un portrait cohérent de son visage humain.

Charles Kindleberger se sert de son ample lecture pour préciser le rôle historique de l'enseignement professionnel en France. Il propose une théorie (« a staple theory of entrepreneurship ») selon laquelle chaque branche de l'industrie attire des entrepreneurs ayant les aptitudes les plus appropriées et un pays excelle dans les branches qui demandent les qualités favorisées par ses institutions d'enseignement. La théorie serait difficile à vérifier. L'histoire industrielle de France ne la soutient guère, excepté le cas des entreprises françaises hors de la France. En contradiction avec Rondo Cameron, Kindleberger trouve que les « accompagnants » des banquiers qui ont répandu les méthodes du Crédit mobilier étaient des ingénieurs et non pas des hommes d'affaires. Les polytechnocrates étaient mieux doués pour l'entreprise publique que pour les tractations des marchés du XIX^e siècle, mais maintenant leur heure est venue.

David Landes fournit un exemple élégant de l'historiographie traditionnelle par sa manière de raisonner sur les faits fragmentaires. Il analyse séparément et ensemble les avantages économiques de Roubaix-Tourcoing pour le textile et les trouve insuffisants pour expliquer l'essor industriel de cette région au cours du XIX^e siècle. Un atout important était la disponibilité d'une main-d'œuvre belge. On pouvait toujours l'embaucher à bon marché et la renvoyer sans embarras. Mais d'autres régions pouvaient également attirer des ouvriers étrangers. Il faut donc attribuer le succès de Roubaix-Tourcoing aux qualités de ses entrepreneurs. Ils étaient des catholiques pratiquants sans aucune trace du